



Commune de Saint Germain sur Morin

Accueil jeunesse *LE CHALET*

Dossier d'inscription Année 2024-2025

Photo
obligatoire

L'enfant :

Nom : Prénom :
Né(e) le : /_/_ / _/_ / _/_/_ Lieu de naissance : Dép. :/__/_/
Classe pour 2024/2025 :

Adresse de l'enfant :

.....
.....

Identité des représentants de l'enfant :

Représentant légal 1

Nom :
Prénom :
Situation de famille :
Adresse :
.....
Téléphone fixe : /_/_ / _/_ / _/_ / _/_ / _/_ /
Portable : /_/_ / _/_ / _/_ / _/_ / _/_ /
Mail :
Profession :
Adresse de l'employeur :
.....
Téléphone : /_/_ / _/_ / _/_ / _/_ / _/_ /

Représentant légal 2

Nom :
Prénom :
Situation de famille :
Adresse :
.....
Téléphone fixe : /_/_ / _/_ / _/_ / _/_ / _/_ /
Portable : /_/_ / _/_ / _/_ / _/_ / _/_ /
Mail :
Profession :
Adresse de l'employeur :
.....
Téléphone : /_/_ / _/_ / _/_ / _/_ / _/_ /

Enfants du foyer :

- -
- -
Nombre d'enfants inscrits aux différentes prestations de service : / _ _ /

Organismes :

N° de sécurité sociale dont dépend l'enfant : _/_/_ / _/_ / _/_ / _/_ / _/_ /
N° CAF : Assurance : N°

Situation sanitaire :

| Régimes alimentaires | Allergies (alimentaires ou autres) | Traitement médical | PAI et suivi MDPH |
|---|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : lequel <small>(rayer la mention inutile)</small> <small>(sans porc, sans viande)</small> | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : laquelle | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : lequel | <input type="checkbox"/> L'enfant dispose d'un P.A.I (fournir le protocole et trousse PAI) <input type="checkbox"/> L'enfant dispose d'un suivi en MDPH |

Médecin traitant :

Nom : Téléphone : /_/_ / _/_ / _/_ / _/_ / _/_ /

Autorisation d'hospitalisation :

Je soussigné(e).....
responsable légal de l'enfant autorise les responsables
du service enfance/jeunesse à faire pratiquer les soins urgents y compris une intervention chirurgicale,
suivant les prescriptions du médecin consulté et des pompiers. Je m'engage à payer la part des frais
médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuels non remboursés par la sécurité sociale.

Accueil du chalet :

| Horaires Mercredis scolaires | Horaires Vacances scolaires |
|---|-----------------------------|
| 13h30 à 18h00 (ou 19h00 voir règlement) | 10h00 à 18h00 |
| Horaires susceptibles d'évoluer en fonction de la programmation (veillées, sorties à la journée...) | |

Règlement intérieur à lire et signer ci-dessous

Je soussigné(e).....responsable légal de
l'enfant..... déclare l'exactitude des renseignements portés sur
cette fiche et certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs jeunes de Saint-
Germain-sur-Morin et m'engage à le respecter. J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités et
sorties proposées par le chalet dont il souhaite y participer. A prendre des photos de mon enfant pour la
diffusion de la communication de l'accueil de loisirs afin de communiquer sur la programmation.
(S'adresser à la direction de l'accueil de loisirs en cas contraire pour des activités, les photos).

Fait à :

Signature des parents

le : /_/_/ _/_/ _/_/_

Je soussigné(e)..... fréquentant l'accueil jeunesse
certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil jeunesse de Saint-Germain-sur-
Morin et m'engage à le respecter.

Fait à :

Signature du jeune

le : /_/_/ _/_/ _/_/_

Tout dossier incomplet sera refusé

Documents à fournir avec ce dossier :

- Photo d'identité du jeune
- Photocopie des vaccins à jour du jeune
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une cotisation annuelle **par chèque** à l'ordre du Trésor Public de 10 euros (*15 euros pour les non Saint-Germinois*)

Les futurs Gêmes de l'année scolaire 2024-2025 seront accueillis au Chalet à partir de lundi 26 aout 2024

Nous attirons votre attention sur l'utilité de souscrire une assurance responsabilité civile individuelle

Le Chalet des Jeunes s'adapte, se modernise !



Dans le cadre des activités pour les adolescents, le Chalet des Ados met en place l'Instagram de la structure. Cette initiative a plusieurs objectifs pédagogiques dans un monde où les réseaux sociaux deviennent des éléments clés dans le développement personnel (amis, camarades) et professionnels (recherche de travail, stages etc.).

Les objectifs principaux de ces ateliers sont :

1. **Mettre en valeur** les actions menées par les jeunes St Germinois.
2. Permettre au chalet d'avoir une **meilleure visibilité** en utilisant Instagram comme outil de communication entre la structure, les jeunes et les familles.

En plus d'autres objectifs en découlent :

1. Notamment la **sensibilisation** des jeunes aux dangers des réseaux sociaux.
2. La création de contenus en rapport avec les actions menées.
3. La **promotion** des actions à venir.

Voici un extrait des conditions et des règles d'utilisation de ce réseau social :

- L'équipe d'animation ainsi que la Direction sont les **seuls** administrateurs
- Le profil Instagram est **privé** donc le contenu sera accessible sous réserve d'acceptation par les administrateurs.
- Seront acceptés uniquement **les jeunes inscrits au chalet et leurs parents.**
- Aucune donnée personnelle ne sera partagée.
- En cas de non-respect des consignes données par les administrateurs, **l'équipe se réserve le droit d'exclure des membres** de façon temporaire ou définitive.
- Pour participer à cette initiative il est **obligatoire** de remplir cette autorisation et de la signer en bas de la page.
- Les jeunes dont les parents n'ont pas accordé le droit à l'image n'apparaîtront pas sur les photos et les vidéos

Je soussigné, Responsable légal de autorise mon enfant à participer et intégrer l'Instagram @Chaletdesados

Fait à, le .../ ... /

Signature :

Merci de nous indiquer le pseudo Instagram de votre enfant ainsi que le vôtre afin que l'on puisse accepter la demande sur le réseau social.

| | |
|--|---|
| | @ |
| | @ |
| | @ |
| | @ |